



*Comité bouliste départemental
de la Côte d'Or*



Boulodrome municipal Chauffour, 14 rue Léon Mauris 21000 Dijon

<http://cbd21.sportsregions.fr/>

cbd21@laposte.net



**Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du lundi 18 octobre 2021 à 19 h.
Réunion en visioconférence**

Présents : Jean-Claude Fontaine (Beaune), Louis Lanni (Auxonne, président), Edouard Chastrusse (Talant, président délégué), Rémy Prost (Auxonne), Alain Theyssier (Chenôve, membre), Denis Blanc (Chenôve), Didier Veyssière (Seurre).

Excusés : Gérard Dumont (Sainte-Colombe), Carole Faivre (Auxonne, secrétaire).

Absents : Jean-François Reveane (Nuits-Saint-Georges), Alain Vorillion (BLS Dijon), Madeleine Lambert (Talant, trésorière), Maria Rigo (BLS Dijon).

Secrétaire de séance : Louis Lanni

Début de la réunion : 19h.

A l'ordre du jour :

- le point sur les licences
- CR de la dernière réunion de la Ligue
- Projets sportifs fédéraux : emploi des subventions attribuées par l'Agence national du sport
- Subvention FVDA : répartition de la subvention selon les actions à programmer.
- Réflexions sur les nouveaux statuts et le RIA
- Questions diverses

- 1 - Le point sur les licences.

A ce jour 165 licences ont été éditées (175 en 2020-2021) :

- SEURRE : 18 (19 en 2020-2021)
- STE COLOMBE : 0 (3 en 2020-2021)
- TALANT : 14 (15 en 2020-2021)
- BLS Dijon : 13 (en 2020-2021)
- AUXONNE : 28 (41 en 2020-2021)
- CHENOVE : 55 (45 en 2020-2021)
- BEAUNE : 21 (24 en 2020-2021)
- NUITS : 21 (16 en 2020-2021)

Pour Seurre, encore quelques licences à venir. Auxonne : les licences des jeunes et de la section boule-ensemble n'ont pas encore été éditées, reste également encore quelques personnes à contacter pour obtenir un chiffre au moins égal à la saison dernière. Le bon chiffre (en

augmentation) de Chenove s'explique par une prise de licences loisir d'épouses de joueurs. En conclusion, il semble que le nombre total de licenciés du CBD 21 devrait atteindre , voir dépasser le chiffre de la saison dernière, soit 175 licenciés.

- 2- CR succinct de la dernière réunion de la ligue BFC.

- Finances : l'emploi de l'agent de développement (Thierry Mahoudeau) est financé grâce notamment aux subventions obtenues en CRDS, FDVA, ANS. Concernant l'avenir de cet emploi, la Ligue est en attente de la nouvelle organisation de la DTN et de la cellule DEF par le nouveau DTN Jean-Yves PERRONNET sachant que jusqu'à présent la FFSB finançait une bonne partie du salaire de notre agent de développement.

Les CBD et le CSB contribuent également au salaire de Thierry Mahoudeau, sur la base de 750€ pour le CBD 21 pour six interventions (ou plus si besoin). Il sera proposé en AG de la Ligue le même tarif pour six interventions et 150€ par séances supplémentaires si besoin, notamment pour réaliser les actions PSF ou FDVA.

Des nouveaux statuts de la Ligue et le règlement intérieur sont en phase d'étude.

L'AG 2021 de la Ligue aura lieu samedi 23 octobre à Auxonne. Louis LANNI et Edouard Chastrusse représenteront le CBD 21 (Carole Faivre excusée). Bernard Daubard, président de la FFSB assistera à cette AG.

- 3 - Projets sportifs fédéraux : emploi des subventions attribuées par l'Agence national du sport.

- Nos quatre PSF (projets sportifs fédéraux) ont été acceptés et subventionnés par l'ANS (Agence national du sport) pour un montant total de 2600€.

Projet 1 : mise en place d'animation en direction des entreprises : 1000 € ont été attribués pour la réalisation de cette action envers les entreprises (3 séances pour 4 entreprises). Prévisionnel : l'achat de matériel d'animation (boules), la rémunération des interventions de l'agent de développement, le déplacement de deux animateurs. Reste à trouver ces 4 entreprises, un appel est lancé ...

Projet 2 : pratique féminine, ateliers de perfectionnement technique.

550€ ont été attribués pour des séances de perfectionnement qui seront animées par Thierry Mahoudeau et qui se dérouleront lors des journées de qualification pour l'Open féminin. Les repas, les frais de trajet pourraient en partie être pris en charge. En parallèle des séances découvertes pourront également être mis en place pour des non licenciées invitées par les participantes aux qualifications par exemple.

Projets 3 : pratique féminine, organisation d'un rassemblement "sport boules au féminin" autour de la finale de l'Open féminin à Dijon.

550€ attribués pour l'organisation d'un week-end entièrement dédié aux féminines autour de la finale de l'Open féminin qui se déroulera au boulodrome de DIJON. L'objectif étant de faire la promotion du sport boules au féminin avec l'organisation d'une journée découverte le samedi 19 mars 2022 dédiée aux féminines et suivie le dimanche 20 mars 2022 des épreuves spécifiques de la finale de l'Open féminin. Le public en découverte du samedi sera invité à assister à cette finale. La promotion de cette manifestation sera faite par les médias locaux et sur les réseaux sociaux. La journée découverte nécessitera l'intervention de l'agent de développement de la Ligue BFC sur le terrain mais également en amont pour l'organisation de l'événement. La finale de l'Open féminin nécessite les besoins d'organisation d'un concours, et, pour cette prochaine édition nous souhaitons remettre par exemple un tee-shirt événementiel à chaque participante (samedi et dimanche) floqué d'un slogan de promotion du "sport boules au féminin. La subvention accordée pour ce projet sera vite absorbée, aussi une demande d'aide sera également faite auprès de notre banque du Crédit Mutuel.

Projet 4 : aide à la reprise d'activités sportives.

500 € ont été attribués pour la réalisation d'animations pour inciter à la reprise de la pratique du sport-boules. Cette subvention a déjà été entamée pour récompenser les clubs ayant participé à la Coupe de Côte d'Or mise en place justement pour encourager la reprise : achat de la coupe, achat des récompenses. Le restant a contribué à payer les repas des joueurs ayant participé ensuite à la coupe de la Ligue à Poligny et servira à indemniser leur frais de route (à cet effet un formulaire de demande de remboursement leur sera adressé).

- 4 - Subvention FVDA : répartition de la subvention selon les actions à programmer.

Une subvention de 2500€ a été accordée en FDVA (Fond d'Aide à la Vie Associatives) pour notre projet intitulé : "Projet innovant de développement par des actions d'appui et d'accompagnement en faveur des clubs de sport boules de la Côte d'Or.

Description du projet :

Développer et donner de la visibilité aux clubs : mettre à disposition des clubs de Côte d'Or des moyens en matériel et humain pour leur permettre la promotion de notre sport à travers des séances de sport boules aménagées, adaptées et encadrée destinées à tous publics (famille, jeunes, féminines, non-licenciés, personnes en situation de handicap, etc.).

Permettre aux bénévoles des clubs d'intervenir, avec l'aide de l'agent de développement de la Ligue Bourgogne Franche Comté, dans les écoles, le périscolaire, les centres de loisirs, mais aussi proposer des séances de pratique récréative ou encore créer des animations et initiations en parallèle avec l'organisation de compétitions. Ces actions de développement seront pour la plupart initiées en milieu rural, elles peuvent avoir lieu dans les villages à proximité des clubs mais aussi en agglomération dijonnaise.

Cette démarche de promotion et de développement par l'implication des clubs nécessite l'achat de matériel : kit d'animation comprenant boules en résines pour enfants, boules spécifique féminines, boules cibles, plots, quilles, cerceaux, barnum et table pliante (stand), oriflamme floquée Comité Départemental, sonorisation portable, prospectus, etc.), Les interventions de l'agent de développement de la Ligue qui sera également formateur des bénévoles seront indispensables.

Concernant le matériel, une proposition d'achat de matériel sera proposée par Louis Lanni à la prochaine réunion. Un calendrier d'animations devra être établi.

- 5 - Réflexions sur les nouveaux statuts et le RIA.

Bien que certains n'en voit pas l'utilité, il est temps de refaire nos statuts devenus obsolètes et de créer un règlement intérieur (obligatoire) qui n'a semble-t-il jamais existé.

Pour cela, Louis Lanni a utilisé les documents (statuts et règlement intérieur) préconisés par la Fédération et les a adapté à notre petit comité. Un exemplaire a été transmis à chaque membre du Comité directeur pour en prendre connaissance et faire une critique. Un premier échange concernant ces documents n'a pas pu être très fructueux, peu de personnes présentes ayant lu ces documents. Une 2e réflexion aura donc lieu lors de la prochaine réunion pour prendre les avis de chacun et construire ensemble nos nouveaux statuts et règlement intérieur.

- 6 - Questions diverses.

Date des journées de qualification à l'Open féminin ? Talant propose le 9 janvier au boulodrome de Dijon, Chenove le 6 février. Date au choix pour Beaune. Auxonne donnera une ou deux dates.

Fin de la réunion à 20 h 45 heures.

Le président
Louis LANNI